

D-2 Dossier d'affectation fin de 2de GT Rentrée scolaire 2024

Etablissement	
N° UAI :	
Téléphone :	Mél. :
Professeur principal :	Classe fréquentée :
LVA :	LVB :

A REMPLIR PAR LA FAMILLE

Identification de l'élève	
N° identifiant de l'élève :	Sexe : Fille <input type="checkbox"/> Garçon <input type="checkbox"/>
Nom, prénom de l'élève :	Actuel doublant <input type="checkbox"/>
Date de naissance :	
Nom du(des) parent(s) ou représentant(s) légal(-aux) :	
Adresse (précisez rue, code postal, ville) :	
Téléphone :	

VŒUX DÉFINITIFS D'AFFECTATION

À renseigner après avoir eu connaissance de la décision d'orientation. Reportez-vous à la « note aux familles ».

Tableau A : à compléter pour émettre des vœux de 1^{ère} Générale, Technologique ou professionnelle dans différents lycées de notre académie ou pour d'autres académies

- **10 vœux maximum dans l'académie, 1^{re} générale, technologique et voie professionnelle compris. 5 vœux supplémentaires possibles vers une autre académie.**

Tableau B : à compléter, par précaution, si vous faites appel de la décision du chef d'établissement. En effet les vœux formulés tardivement ne peuvent pas être pris en compte dans la première phase d'affectation et l'élève ne pourrait postuler que sur les places demeurées vacantes.

Tableau C : à compléter si vous optez pour le maintien en seconde dans le lycée d'origine.

NOM : PRENOM :

Tableau A. Vœux définitifs d'affectation

Pour une classe de 1^{re} générale ou technologique, il est désormais possible d'émettre jusqu'à 10 vœux d'affectation dans l'académie et 5 hors académie (sous statut scolaire et/ou en apprentissage – établissements publics et/ou privés sous contrat). **Attention, toutes les combinaisons ne sont pas toujours possibles en lycée. Les enseignements peuvent être organisés en portails, veuillez-vous référer aux informations des établissements demandés.**

❖ 10 vœux pour l'académie

	1 ^{re} Générale (hors affelnet)* 1 ^{re} Techno* 1 ^{re} pro* 2de pro* 1 ^{re} année CAP*	Enseignements de 1 ^{ière} générale Enseignement spécifique de 1 ^{re} STL Spécialité de la voie professionnelle	Statut	Etablissement	Code Vœu (**)
Vœu 1			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		
Vœu 2			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		
Vœu 3			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		
Vœu 4			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		
Vœu 5			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		
Vœu 6			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		
Vœu 7			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		
Vœu 8			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		
Vœu 9			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		
Vœu 10			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		

❖ 5 vœux pour autres académies

	1 ^{re} Générale (hors affelnet)* 1 ^{re} Techno* 1 ^{re} pro* 2de pro* 1 ^{re} année CAP*	Enseignements de 1 ^{ière} générale Enseignement spécifique de 1 ^{re} STL Spécialité de la voie professionnelle	Statut	Etablissement Académie	Code Vœu (**)
Vœu 1			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		
Vœu 2			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		
Vœu 3			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		
Vœu 4			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		
Vœu 5			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		

(*) y compris pour l'enseignement agricole

(**) à compléter par l'établissement

NOM : PRENOM :

Tableau B. Vœux de précaution

À renseigner par les familles **faisant appel**, pour le cas où la décision de la commission serait défavorable.

	1 ^{re} Techno* 1 ^{re} pro* 2 ^{de} pro* 1 ^{re} année CAP* Ou maintien le cas échéant	Spécialité (*) (préciser 1 ^{re} Pro, 2 ^{de} Pro, ou 1 ^{re} année CAP)	Statut	Établissement	Code Vœu (**)
Vœu 1			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		
Vœu 2			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		
Vœu 3			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		
Vœu 4			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		
Vœu 5			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		
Vœu 6			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		
Vœu 7			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		
Vœu 8			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		
Vœu 9			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		
Vœu 10			<input type="checkbox"/> Scolaire <input type="checkbox"/> Apprenti		

(*) y compris pour l'enseignement agricole

(**) à compléter par l'établissement

Tableau C. Redoublement ou maintien en 2de GT

	Enseignements optionnels (*) - à titre indicatif - (pour redoublement 2de)			Lycée demandé			Code Vœu (**)
				Établissement	Langues souhaitées		
					LVA	LVB	
Vœu 1							
Vœu 2							
Vœu 3							
Vœu 4							
Vœu 5							
Vœu 6							
Vœu 7							
Vœu 8							
Vœu 9							
Vœu 10							

(*) y compris pour l'enseignement agricole

(**) à compléter par l'établissement

A.....le.....

Signature(s) du(es) représentant(s) légal(aux) de l'élève

Note d'information aux familles - Affectation fin de 2de GT - Juin 2024

Au 3e trimestre, la famille doit renseigner la fiche de vœux d'affectation permettant de préciser les vœux d'orientation formulés plus tôt dans l'année :

- Le choix d'une série de 1re n'est pas dépendant des enseignements optionnels suivis en 2de.
- **Les élèves qui souhaitent une orientation en 1re technologique doivent participer à la procédure AFFELNET- lycée (y compris dans le même établissement)**
- **Pour la 1^{re} générale** se renseigner auprès du chef d'établissement ou du professeur principal.

Les séries de 1res sont :

- Après la seconde générale et technologique :
 - 1re Générale** (3 enseignements de spécialités à choisir)
 - STI2D** sciences et technologies de l'industrie et du développement durable
 - STD2A** sciences et technologies du design et des arts appliqués
 - STL** sciences et technologies de laboratoire (1 enseignement spécifique à choisir)
 - STMG** sciences et technologies du management et de la gestion
 - ST2S** sciences et technologies de la santé et du social
 - STAV** sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (en lycée agricole)
 - 1re préparant au **brevet de technicien** « métiers de la musique »
- Après la seconde spécifique, la classe de 1re puis terminale correspondante :
 - S2TMD** Sciences et techniques du théâtre de la musique et de la danse
 - STHR** sciences et technologie de l'hôtellerie et la restauration

Pour le choix d'une réorientation vers la voie professionnelle :

- Il est possible d'envisager une réorientation vers la voie professionnelle
 - ✓ Vers la 1^{re} professionnelle (correspondant à la 2^e année d'un Bac professionnel en 3 ans)
 - ✓ Vers la 2^{de} professionnelle (correspondant à la 1^{re} année d'un Bac professionnel en 3 ans)
 - ✓ Vers la 1^{re} année de CAP.
- Cependant, les élèves issus de 2de GT ne sont pas prioritaires.

Dans le cas du redoublement ou du maintien en seconde :

Le recours à la procédure AFFELNET- lycée est nécessaire.

En cas de maintien en classe de 2de, les familles qui souhaitent une affectation dans un autre lycée que celui de leur secteur doivent formuler une demande de dérogation. Se renseigner auprès du chef d'établissement de l'établissement d'origine ou du professeur principal.

L'affectation, par délégation du recteur est de la compétence de l'inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'éducation nationale (IA DASEN), assisté d'une commission départementale d'affectation.

ATTENTION : Pour tout vœu d'affectation en 2de pro, 1^{re} année de CAP, pour le maintien ou le redoublement en classe de 2de GT dans **un lycée privé sous contrat, la famille doit prendre contact dès le second trimestre avec l'établissement envisagé.** La plupart des lycées et lycées professionnels privés sous contrat de l'académie participent à la procédure commune, les vœux correspondants doivent ensuite être formulés dans les tableaux de vœux. La famille doit alors préciser dans quel ordre elle souhaite inscrire ce ou ces vœux vers le privé. Cet ordre des vœux doit être respecté lors de la saisie informatique.

A NOTER : L'obtention d'une place en « internat de la réussite » répond à d'autres modalités.

L'obtention d'une **place en internat** classique n'est pas automatique. Elle dépend des conditions propres à chaque établissement, notamment de ses capacités d'hébergement. C'est au moment de l'inscription définitive dans le lycée d'accueil que la décision sera prise par le chef d'établissement.

L'inscription

Lorsque vous recevrez **la notification d'affectation**, il sera **impératif de procéder à l'inscription** de votre enfant dans les délais qui vous seront communiqués par l'établissement d'accueil.

Pour vous aider

Vos interlocuteurs

Le professeur principal, le psychologue de l'éducation nationale ou tout autre membre de l'équipe éducative.
Dans certains cas, le chef d'établissement peut également être sollicité.

Vous trouverez des informations :

- ↘ Sur le site de la région www.orientation-regionsud.fr
- ↘ Sur le site de l'ONISEP www.onisep.fr
- ↘ Au Centre d'Information et d'Orientation (CIO) ou au Centre de Documentation et d'Information du collège (CDI).